

ANNEXE J - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

En vigueur le 5 février 2015	Zone H3-070
------------------------------	-------------

USAGES AUTORISÉS*

GROUPE D'USAGES / H - HABITATION

		Isolé	Jumelé	En rangée
H1 Logement	Nombre minimal de logements	4	3	1
	Nombre maximal de logements	8	3	3

H2 Habitation avec services communautaires sans nombre maximal de logement

GROUPE D'USAGES / C - COMMERCE DE CONSOMMATION ET DE SERVICES

C1 Services administratif, professionnel et technique

GROUPE D'USAGES / R - RÉCRÉATION D'EXTÉRIEUR

R1 Activité récréative à faible impact

GROUPE D'USAGES / F - FORêt ET CONSERVATION

F3 Conservation du milieu naturel

USAGES PARTICULIERS

Spécifiquement permis

Spécifiquement interdit

Établissement de résidence principale de la classe d'usages "C3 - Hébergement touristique"

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	7 m	
Marge de recul avant maximale	12 m	
Marge de recul latérale minimale	5 m	
Marge de recul latérale combinée minimale	10 m	
Marge de recul arrière minimale	10 m	
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur minimale	2 étage et 9 m	
Hauteur maximale	3 étages et 11 m	
Superficie minimale de plancher au sol	60 m ²	

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

Affichage Type de milieu 1 - Résidentiel

*Pour tout changement ou ajout d'usage, le lot doit être conforme au règlement de lotissement

Plantation d'arbres en cour avant Nombre minimal d'arbres à planter ou maintenir en cour avant selon l'article 213.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-976 SUR LE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL

Zone H3-070